

des surplus, tandis qu'aujourd'hui, il n'y a que des déficits". Les faits ont démenti cette prétention qui a été en conséquence abandonnée. Les surplus, tels que calculés par les honorables députés sont beaucoup plus considérables aujourd'hui qu'ils ne l'étaient à cette époque.

(*Exclamations à gauche.*)

Le très hon. M. MEIGHEN: Oui, la différence entre les dépenses ordinaires et les revenus est beaucoup plus grande aujourd'hui qu'elle n'a jamais été et les honorables députés de la gauche ont obtenu des crédits provisoires quand il n'y avait aucun surplus, mais un énorme déficit atteignant une forte proportion de tout le revenu annuel. Les faits ayant démenti leur prétention, ce soir, on a changé de raison. On nous dit ce soir: "Nous ne pouvons pas consentir, parce l'on a besoin de tant d'argent", ou, pour exprimer la chose en d'autres termes: Les besoins sont si grands que les raisons de faire de l'opposition sont d'autant plus grandes.

En Grande-Bretagne on a voté un crédit provisoire alors que les besoins sont dix fois plus grands que les nôtres et je n'ai pas entendu dire qu'aucun honorable député de la Chambre des communes anglaise ait avancé cet argument pour refuser un crédit provisoire, et, nulle part que je sache on a refusé un crédit provisoire, à une époque quelconque, sous un prétexte comme celui qui est invoqué ce soir par les honorables député de la gauche. J'ai examiné les comptes rendus depuis plusieurs années pour trouver un cas où semblable situation existait dans un autre parlement et je n'en ai pas trouvé.

Les honorables députés de l'opposition ont aussi changé considérablement de tactique sous d'autres rapports. Le chef de l'opposition (M. Mackenzie King) a lu ce qu'il avait dit le 7 avril pour exprimer qu'il n'était pas opposé au crédit provisoire au point de refuser le paiement des services publics. Mais ce n'est pas la position qu'il a prise quand il a adressé la parole le 15 mars, alors qu'il ne nous a laissé aucune issue, du moins que je puisse voir. Si un honorable député peut découvrir une issue quelconque dans ce dilemme, c'est qu'il a l'esprit beaucoup plus pénétrant que moi. Voici l'ultimatum que le chef de l'opposition a posé à la Chambre le 15 mars quand cette question a été discutée:

Ce retard de la part du Gouvernement est d'autant moins excusable que nous avons, à deux ou trois reprises, appelé là-dessus son attention au cours de la dernière session.

[Le très hon. M. Meighen.]

Il continue pour montrer que, la session précédente, il nous a dit qu'il n'y aurait pas de crédit provisoire:

Le 7 juin dernier, pendant que nous étions à examiner le budget supplémentaire, je disais au ministre des Finances (sir Henry Drayton):

Je tiens à dire, non en guise de menace, mais pour que les ministériels se rendent bien compte de l'attitude de l'opposition, que s'il arrivait que, par impossible, le Gouvernement fût encore aux affaires l'année prochaine, nous ne consentirions pas à faire ces avances.

Je faisais alors allusion à certain usage que mon honorable ami voulait faire observer —et c'est un point sur lequel le Gouvernement ne ferait pas mal de méditer en ce moment— usage suivant lequel on vote en bloc une partie des subsides vers la fin de l'exercice financier et avant que la Chambre ait eu l'occasion de les examiner.

L'hon. MACKENZIE KING: Très bien.

Le très hon. M. MEIGHEN: L'honorable député dit-il qu'il entendait par là que nous avions demandé de voter les subsides en bloc l'an dernier avant que les estimés aient été étudiés? Ce n'est pas ce qui est arrivé. Il voulait dire qu'il s'opposerait cette année à tout vote en bloc, c'est-à-dire au crédit provisoire.

L'hon. MACKENZIE KING: Sans examen.

Le très hon. M. MEIGHEN: Personne ne lui demande de voter cela sans examen. Nous lui avons donné du temps pour faire son examen depuis jeudi dernier; en réalité nous l'avons averti d'abord mardi soir, de sorte qu'il a eu une semaine pour faire son examen et il peut le prolonger encore. Il y aura encore une heure environ ce soir ou même davantage pour prendre la question en considération. La déclaration, si l'on cite ce qu'il a dit le 7 juin, c'est qu'il ne consentirait pas à voter de douzièmes provisoires cette année. C'est l'ultimatum qu'il a donné à la Chambre.

L'hon. MACKENZIE KING: En bloc, oui.

Le très hon. M. MEIGHEN: Est-ce que ceci n'est pas en bloc?

L'hon. MACKENZIE KING: Un sixième, sans examen serait en bloc.

Le très hon. M. MEIGHEN: Qui parle de ne pas faire d'examen; nous n'avons jamais refusé l'examen, nous n'avons jamais demandé une chose pareille. Il s'agit du vote d'un budget provisoire qui est un vote en bloc, dont il nous a dit le 15 mars, ajoutant à ce qu'il avait déclaré le 7 juin de l'année dernière, qu'il ne consentirait pas à le voter. Maintenant il se plaint que nous n'allions pas le trouver pour le prier